

CONSEIL ADMINISTRATION DU CCAS DU 19 OCTOBRE 2026 PROCÈS - VERBAL

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION GENERALE

Point 01 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Point 02 - Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 03 août 2026

Point 03 - Règlement intérieur de la Banque Alimentaire

2. QUESTIONS DIVERSES

OUVERTURE DE SEANCE

▪ Ouverture de la séance - Heure d'ouverture de la séance : 14h14

- Date de convocation : 14 octobre 2026
- Présidence de séance : Madame Christine HOCHARD, Vice-Présidente du CCAS de PLOUHARNEL
- Appel nominatif des conseillers :
- Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Florence BAUDRY, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Michelle LE NY, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS, M. Michel FOHRENBACH et M. Erwan DELSAUT
- Nombre de conseillers en exercice : 9
- Présents : Mme Christine HOCHARD, Mme Lisa ROBIC, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme Michelle LE NY, M. Alain DREANO, M. Christian THOMAS et M. Michel FOHRENBACH
- Absents excusés : M. Erwan DELSAUT
- Absents : Mme Florence BAUDRY

1. ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil d'administration doit désigner un(e) secrétaire de séance.

La Vice-Présidente demande aux membres de se porter candidat au rôle de secrétaire de séance.

Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS présente sa candidature.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité la candidature de Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS
- Désignent Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 03 août 2026

La Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'administration du CCAS d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 03 août 2026. Celui-ci leur a été adressé le 14 octobre 2026

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré :

- Approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 août 2026 tel qu'annexé.
- Autorisent M. le Président à signer tout document y afférent,

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

3. Règlement intérieur de la banque alimentaire

Le Centre Communal d'Action Sociale de Plouharnel organise un dispositif d'aide alimentaire destiné à apporter un soutien aux personnes et aux familles plouharnelaises rencontrant des difficultés financières et sociales.

Mme la vice-présidente du CCAS expose au conseil d'administration la nécessité de formaliser les modalités de fonctionnement de la banque alimentaire afin de garantir un cadre clair et équitable pour les bénéficiaires, les membres du CCAS et les agents intervenant dans ce dispositif.

Ce règlement permet notamment de préciser les conditions d'accès au dispositif, les modalités d'attribution et de distribution des denrées, ainsi que les droits et obligations des bénéficiaires et les règles de fonctionnement des permanences.

Commentaires :

Mme Le Priol-Nomas demande si ce règlement sera distribué à chaque bénéficiaire.

Mme Riou, agent de la collectivité, répond par l'affirmative et qu'il sera également affiché dans le local de la banque alimentaire.

M. Dréano propose de mettre en place l'aide pour 6 mois, renouvelable, ce qui permettrait de refaire un point régulièrement sur leur situation et les aider à se « mettre en mouvement ». Il pose également la question sur les critères d'attribution de l'aide.

M. Fohrenbach demande si on se base sur les revenus individuels ou du foyer. Il précise que ce n'est pas la même chose d'être une famille monoparentale ou une famille nombreuse. Il s'appuie sur les modèles de calcul des impôts ou de la CAF qui modulent en fonction du nombre d'enfants, calcul plus juste et raisonnable.

Mme Riou explique que pour l'octroi des aides dans le cadre du FSL/FEE, elle utilise une fiche d'analyse budgétaire (tableau Excel) qui calcule le reste à vivre en fonction des ressources et dépenses du foyer.

Mme Le Ny confirme que c'est plus juste.

M. Fohrenbach ajoute que les personnes qui sont le plus démunies sont les femmes seules et les familles de 3 enfants et + : 1,5 M de familles vivant sous le seuil de pauvreté sont des familles monoparentales et 1M des familles de 4 enfants et +.

Mme Le Priol-Nomas confirme l'intérêt de s'inspirer du modèle de barème FSL, d'avoir le même système de référence.

M. Thomas rebondit sur cette information et précise qu'il aimerait avoir le détail des dossiers qui sont soumis au vote lorsqu'il y a des demandes d'aide financières dans le cadre du FEE afin de pouvoir évaluer au plus juste la situation des demandeurs.

M. Fohrenbach renchérit en disant qu'il leur est déjà arrivé d'approuver ou de refuser une aide sans avoir une connaissance exacte de la situation financière de la personne.

Mme Riou précise que les dossiers doivent être anonymes mais qu'elle peut en effet présenter une fiche synthétique du dossier.

Mme Hochard demande à partir de quel montant (Reste à vivre) on décide d'octroyer une aide alimentaire.

Mme Le Ny répond – en tant que bénévole aux Restos du Cœur – qu'en général c'est en dessous de 10€ ou 11€/ jour/ personne.

Mme Riou conclue en disant qu'elle va donc rectifier le règlement intérieur de la banque alimentaire en tenant compte de ces nouveaux éléments.

Mme Le Priol demande si on octroie l'aide directement lors de l'entretien d'évaluation ou si on fait des photocopies de toutes les pièces justificatives pour qu'ensuite le conseil d'administration se réunisse pour statuer sur la demande d'aide.

Mme Riou précise que la date d'échéance pour l'aide alimentaire des bénéficiaires actuels est le 24 novembre 2026 et que la prochaine permanence de la banque alimentaire se tient le 08 décembre. Il faudra donc se réunir rapidement à l'issue des entretiens pour la décision de prolonger ou non l'aide alimentaire.

Mme Hochard fait part aux membres du conseil d'administration de la situation d'une personne bénéficiaire de l'aide alimentaire qui est en recherche de travail, en tant qu'aide ménagère, ainsi que d'une autre personne actuellement en stage, en lien avec France Travail ou le RSA.

Mme Riou indique qu'elle a préparé les courriers de convocation des bénéficiaires pour le mardi 24 novembre 2026 où ils seront reçus toutes les 1/2h par Mme Le Priol-Nomas. Elle n'a pas l'adresse de tous les bénéficiaires et demande s'il est préférable de les adresser par courrier ou si les membres du CCAS peuvent remettre le courrier lors de la prochaine permanence.

Mme Le Priol-Nomas et M. Dréano répondent que c'est mieux par courrier.

Ils demanderont les adresses aux personnes lors de la prochaine permanence.

M. Fohrenbach fait part aux membres qu'il est inscrit le 09 novembre pour la distribution de l'aide mais qu'il ne sera pas disponible.

M. Dréano répond qu'il peut le remplacer.

Mme Riou précise qu'il faudra penser à réserver le camion au Super U de Carnac.

Mme Robic ajoute qu'elle s'occupe de la permanence du 10 novembre avec Mme Baudry.

Mme Le Priol-Nomas souhaite que l'on réajuste les commandes de frais et de surgelés : Les produits arrivent avec des DLC très courtes, il faudrait moins de produits frais.

Mme Le Ny ajoute qu'il y a des risques sanitaires liés à ces dates courtes. Les produits sont souvent conditionnés en grande quantité (par exemple 18 tranches de jambon la dernière fois).

Il est décidé de commander ½ bac de produits frais (au lieu d'un bac actuellement) et 1 bac de produits surgelés.

Collecte nationale de la banque alimentaire du 7 novembre prochain :

Mme Hochard demande qui pourra être là pour la collecte à Super U. Elle pourra être présente l'après-midi.

Mme Le Ny et M. Thomas répondent qu'ils sont absents ce jour-là.

Mme Le Priol-Nomas est libre toute la journée. Elle demande à ce que les services techniques soient prévenus de façon à ce qu'ils installent comme habituellement des tables dans le hall du Super U.

Mme Le Ny indique que des sacs de collecte ont été livrés lors de la dernière distribution, mais pas d'affiches.

M. Thomas ajoute qu'il faudrait au moins 4 affiches, à mettre sur les caddies et dans le hall du magasin.

Les membres du Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, décident :

- D'amender le règlement intérieur de l'aide alimentaire

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

2. QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'ABS

M. Dreano explique que 3 permanences ont été tenues pour aider les gens à répondre au questionnaire en ligne. Personne ne s'est présenté lors de ces permanences.

Mme Riou annonce qu'il y a pour le moment 126 réponses au questionnaire.

M. Dréano aimerait prévoir une réunion pour synthétiser les résultats de ce questionnaire. Il précise qu'il sera absent entre la mi-novembre et début décembre (3 semaines)

Mme Le Priol confirme que cela peut être fait début Novembre.

Après échanges, la date du mardi 03 novembre à 10h est retenue.

M. Fohrenbach précise qu'il ne sera pas là.

Mmes Le Priol-Nomas, Hochard, Le Ny et M. Dréano seront présents.

- Renouvellement de l'aide alimentaire – Planning des entretiens

Les entretiens seront réalisés par Mme Le Priol-Nomas. Elle recevra les bénéficiaires le mardi 24 novembre, en mairie, toutes les 1/2h entre 9h et 12h30. Mme Le Priol-Nomas demande si quelqu'un d'autre peut l'épauler. Mme Le Ny répond qu'elle peut se rendre disponible.

- Mme Hochard demande si le CCAS a déjà reçu par le passé des demandes d'aide pour les sorties scolaires. Mme Riou répond par la négative.

Elle demande également à remettre en place la mise à disposition d'un véhicule pour rendre service à la population et pouvoir accompagner les personnes fragiles ou isolées à se rendre à des RDV médicaux.

Mme Riou précise que ce dispositif avait été stoppé pour une raison d'assurance et de volonté de non-concurrence aux véhicules professionnels taxi-ambulance.

Mme Hochard propose que la commune mette à disposition un véhicule et que les membres de l'association « Plarnel Aouren » paient l'assurance et se chargent de véhiculer les gens.

Mme Riou émet des doutes sur la faisabilité de ce projet et évoque la possibilité de passer une convention entre le CCAS et l'association si ce sont des bénévoles.

En ce qui concerne l'organisation, Mme Riou ajoute qu'il faudrait prévoir un planning pour que les bénévoles se relaient en cas de forte demande. Par le passé le CCAS était fortement sollicité et il arrivait que pour des RDV sur Vannes ou Lorient, le véhicule et le conducteur soient mobilisés sur ½ journée.

Mme le Priol évoque la possibilité pour les gens de faire appel au service intercommunal GlazGo à la demande.

Il lui est répondu que ce n'est pas un service en porte à porte, qu'il faut se rendre à l'arrêt de bus le plus proche et que les personnes malades, âgées ou handicapées qui vivent dans les villages ne peuvent pas toujours se déplacer sur ces arrêts. Mme Riou ajoute que les déplacements sont limités au territoire d'AQTA.

Sur la question de l'assurance, M. Thomas précise que toutes les personnes sont couvertes, sauf si on fait un service payant.

Mme Le Priol demande quel sera le budget du CCAS ; ils ont besoin de connaître ce budget pour mettre en place leurs actions.

Mme Hochard évoque le repas annuel du CCAS ; elle a demandé un devis à M. Le Lamer (crêperie La Rose Trémière). Il propose un repas à 23€ par personne mais ce tarif ne comprend pas le service et il n'a pas de salle à mettre à disposition pour un si grand groupe de personnes.

Il propose également un tarif de 20€ par personne pour le repas de la convivialité. Cela ferait un coût de 16€ pour l'administré(e) et 4€/personne pour le CCAS. Il faudra limiter le nombre de participants à 35. Il faut également réfléchir à une date courant décembre.

Réponse collégiale : Tarif raisonnable et cela fait travailler un restaurateur local.

Mme Hochard, après consultation du planning des salles de l'Espace Culturel, propose 3 dates pour le repas annuel du CCAS : 14, 21 ou 28 février 2027.

Réponse collégiale : le dimanche 14 février 2027 car il faut éviter de le faire pendant les vacances scolaires.

Mme Riou précise que l'invitation se fait par courrier, à l'ensemble des personnes de 71 ans et +

Les membres du conseil d'administration échangent sur la question de l'âge et il est décidé à l'unanimité d'inviter les personnes à partir de 75 ans.

Mme Riou conseille aux membres du conseil d'administration d'anticiper la réservation du traiteur et de l'animation du repas qui sont très sollicités à cette époque de l'année.

Réponse collégiale : Demander un devis à au moins 2 traiteurs différents, et demander un devis au même prestataire que l'an dernier qui avait donné satisfaction. M. Dreano remet à Mme Riou un document du restaurant RG Rive Gauche qui propose un service Traiteur pour étudier sa proposition. Il faudra solliciter également les Traiteurs du Loch. Il est suggéré de faire appel également à Sam, du Coota à Erdeven, qui est prêt à aider bénévolement pour la sono.

Mme Le Priol réitère sa question sur le budget du CCAS. Elle demande qui décide du budget ?

Mme Mary, Directrice Générale des Services, répond que le CCAS est une entité à part et qu'elle a un budget propre.

Mme Le Priol et Mme Hochard demandent pourquoi une maison appartenant au CCAS a été vendue et l'argent touché par la Commune ?

Elles précisent également que le CCAS a des terrains sur Ploemel notamment. Il faudrait faire un inventaire ; M. le maire a promis de le faire lors de la 1^{ère} assemblée.

Mme Hochard ajoute que le CCAS paie des assurances pour 2 caravanes à hauteur de 900€ mais on ne sait pas où elles sont et à quoi elles servent.

Les membres demandent qu'un point soit fait sur l'ensemble des dépenses du CCAS.

Mme Le Priol souhaiterait, en complément du questionnaire ABS, organiser une rencontre avec les directrices des 2 écoles pour faire un point sur les éventuelles familles en difficulté. M. Dréano ajoute que les écoles sont forcément au courant des situations des familles. Mme Le Ny évoque le cas des familles bénéficiant du repas à 1€ au restaurant scolaire municipal ; ces personnes pourraient peut-être bénéficier de la banque alimentaire aussi. Mme Le Priol indique que l'agent en charge de la comptabilité en mairie doit sûrement avoir des informations sur les factures impayées du restaurant scolaire.

Mme Le Priol aimerait proposer la gratuité de la médiathèque ainsi que des aides pour l'accès à une activité sportive pour les familles qui ont des difficultés financières.

Mme le Ny demande s'il existe une mutuelle communale, à l'instar de ce qui est proposé à Carnac par exemple.

Réponse collégiale : Attendre les résultats de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) avant de commencer à prospecter. Pourquoi pas poser la question aux habitants, via nos différents réseaux, en attendant, s'ils seraient intéressés par une Mutuelle communale.

La séance est levée à 15h32

Signature de la Vice-Présidente

Christine HOCHARD



Signature de la secrétaire de séance

Isabelle LE PRIOL-NOMAS

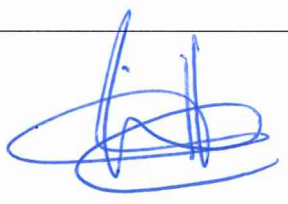
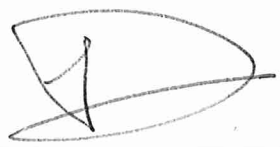
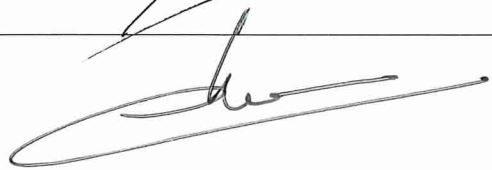


À Plouharnel, le

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS

	<i>Pouvoir transmis à</i>	<i>Signature</i>
Erwan DELSAUT		
Florence BAUDRY		
Christine HOCHARD		
Isabelle LE PRIOL-NOMAS		
Lisa ROBIC		
Michelle LE NY		
Alain DRÉANO		
Christian THOMAS		
Michel FOHRENBACH		

Liste d'émargement

	Signature
M. Erwan DELSAUT, Président	excusé pas de pouvoir donné.
Mme Christine HOCHARD, Vice-Présidente	
Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Vice-Présidente déléguée	
Mme Florence BAUDRY, Membre élue	Abs.
Mme Lisa ROBIC, Membre élue	
Mme Michelle LE NY, Membre nommée	
M. Alain DRÉANO, Membre nommé	
M. Michel FOHRENBACH, Membre nommé	
M. Christian THOMAS, Membre nommé	

Mme Aude MARY
DGS Plouharnel

